

**ARRÊTÉ DEP-2024-245 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES METIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA MENTION COMPLEMENTAIRE DE NIVEAU 3 ZINGUERIE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- **Vu** les articles D. 222-31 à D. 222-33, D. 337-22 et D. 337-23 et D.337-158 du Code de l'Education ;
- **Vu** l'arrêté du 24 mars 2006 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité conducteur d'engins : travaux publics et carrières ;
- **Vu** l'arrêté du 30 mars 2021, portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité constructeur de routes et d'aménagements urbains ;
- **Vu** l'arrêté du 30 mars 2021, portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité couvreur ;
- **Vu** l'arrêté du 25 octobre 2002, modifié par l'arrêté du 26 septembre 2003, portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité étancheur du bâtiment et des travaux publics ;
- **Vu** l'arrêté du 30 mars 2021, portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maçon ;
- **Vu** l'arrêté du 30 mars 2021 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité intervention en maintenance technique des bâtiments;
- **Vu** l'arrêté du 15 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité carreleur mosaïste ;
- **Vu** l'arrêté du 8 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité constructeur d'ouvrages en béton armé ;
- **Vu** l'arrêté du 15 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics ;
- **Vu** l'arrêté du 8 avril 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité peintre applicateur de revêtements ;
- **Vu** l'arrêté du 9 août 1989 portant création de la mention complémentaire de niveau 3 spécialité zinguerie ;
- **Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires,

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle spécialités conducteur d'engins : travaux publics et carrières, constructeur de routes et d'aménagements urbains, couvreur, étancheur du bâtiment et des travaux publics, maçon, interventions en maintenance technique des bâtiments, carreleur mosaïste, constructeur d'ouvrages en béton armé, constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics et peintre applicateur de revêtements et de la mention complémentaire de niveau 3 zinguerie pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué:

Président :

Monsieur Olivier CREPIN, professionnel

Vice-président :

Monsieur Hervé LECUYER, enseignant

Enseignants :

Monsieur Mohammed BELBACHIR

Monsieur Jean-Marc BARTEL

Monsieur Cédric BERNAUDAT

Monsieur David DA RIBEIRA

Monsieur Laurent DE OTTO

Madame Fatiha BENZAAMA

Madame Oumou LY

Monsieur Thierry HUTSEBAUT

Professionnels :

Monsieur Christophe BOURGOIN

Monsieur Stéphane COLINET

Monsieur Steeve DA SILVA

Monsieur Yacoub BOUALLEG

Monsieur Erwann FRANCOISE

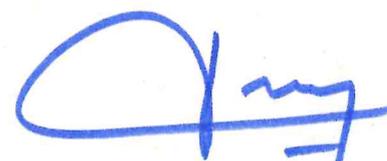
Monsieur Yann GUERIN

Monsieur Eric MARIE

Monsieur Remi CHAUMERLIAT

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024


Frédéric MULLER